



*FAITS SAILLANTS DU*

*RAPPORT FINANCIER 2024*

*ET*

*DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR*

*Mai 2025*

Madame,  
Monsieur,

*Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2025, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2024, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur.*

*Les revenus de fonctionnement aux états financiers non consolidés totalisent 7 955 103 \$ et les charges non consolidées pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent 7 847 260 \$.*

*En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales non consolidées de 995 375 \$.*

*Selon le rapport financier déposé à la séance ordinaire du 6 mai 2025, le surplus accumulé non affecté non consolidé au 31 décembre 2024 est de 1 920 331 \$.*

*Au 31 décembre 2024, l'endettement net à long terme de l'administration municipale atteignait 4 531 938 \$.*

*Vous pouvez consulter le rapport financier 2024 consolidé à l'adresse suivante :*

<https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/finances-fiscalite-municipales/information-financiere/publications-financieres/rapport-financier?annee=2024&organisme=57033>